

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le Jeudi 7 mai 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**

**Nombre d'administrateurs présents : 25**

**Nombre d'administrateurs représentés : 2**

**Administrateurs présents :**

Guillaume	BEDHET
Sandrine	BERTHET
Lucie	BLANC
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Monique	NAGORNY
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Patrick	POUPELLOZ
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Virginie	VERNAZ
Eliette	VIARD GAUDIN
Pascale	VOUTIER REPELLIN

**Administrateurs représentés :**

Christian EXCOFFON	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER
Caroline MONGELLAZ	Ayant donné pouvoir à Marie-Pierre OUVRIER

**Sophie GHIRON**, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

*Jeudi 7 mai 2026*

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grézy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies  
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Manthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pailud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère  
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Administration générale - Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Arlysère**

**Rapporteur : M. le Président**

Vu l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil d'administration du CIAS établit son règlement intérieur dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-1 à R.123-30,

Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'administration du CIAS Arlysère.

Ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'administration.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Arlysère tel que présenté en annexe.

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Arlysère.***

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Frédéric BURNIER FRAMBORET

